



GT SUR LE FONDS D'AMELIORATION DU CADRE DE VIE AU TRAVAIL du 14/03/2022

FO a dénoncé le système mis en place et a demandé de créditer la somme de manière équitable pour chaque agent, soit sur la carte du restaurant administratif, soit en ticket restaurant, soit en chèque-cadeau. (de 100 à 120 €.....)

En effet le BIL a d'autres choses à faire et nous craignons qu'en fin de gestion nous nous retrouvions avec des plantes vertes à arroser à chaque coin de bureau.

Stop à la gabegie.

L'administration nous a opposé le refus de toute action individuelle par la Centrale. FO a rappelé qu'un accord collectif s'appliquant à chaque agent ne peut pas être considéré comme une action individuelle.

L'administration propose :

Option 1 : celle correspondante à la revendication de FO.

A ce titre, elle va questionner la Centrale et dans le cas où la Centrale ne réponde pas favorablement, un plan B est proposé par la Direction.

Le plan B consisterait à donner une enveloppe déclinée par agent et par service (et non par site). Cette enveloppe serait pilotée par le chef de service. Cependant la répartition des actions sera définie au prochain GT si l'option 1 n'est pas retenue.

FO a voté pour l'option 1 et s'est abstenue pour le plan B en rappelant que les dépenses occasionnées pour le fonds d'amélioration du cadre de vie au travail ne doivent pas se substituer aux obligations de l'employeur vis à vis des agents en dans le cadre du CHSCT et de l'action sociale.